



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-RÉMI-DE-TINGWIC
1461, rue Principale
Saint-Rémi-de-Tingwick (Québec) J0A 1K0

AVIS PUBLIC

Règlement 2019-184 :

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick :

QUE, lors de la séance ordinaire du 4 février 2019 à 19 h, à la salle du Pavillon municipal, située au 1465, rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le Règlement général numéro 2019-84

ÉTABLISSANT UN PROGRAMME TRIENNAL D'INSPECTION DES FOSSES DE RÉTENTION

a été adopté et est disponible pour consultation au bureau municipal.

QU'IL a été affiché aux deux endroits suivants : à l'entrée de l'église et l'autre à l'entrée du bureau municipal le jeudi le 7 février 2019;

QU'IL a été publié dans le petit journal « Que nous raconte St-Rémi » le 18 février 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication, ce 7 février 2019.

Chantal Cantin, directrice générale et secrétaire-trésorière